

**ETABLISSEMENT RATP INFRASTRUCTURES**

**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ETABLISSEMENT**

**SEANCE ORDINAIRE SUPPLEMENTAIRE DU 8 DECEMBRE 2021**

Madame Sophie SERRANIA procède à l'appel nominal des présents.

**SONT PRESENTS :**

**MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS :**

**LISTE CGT**

ERIC TURBAN (SECRETAIRE) (T)  
CHRISTIAN PAROT (T)  
PASCAL LAMBERT (T)  
ANDRE BAZIN (T)  
CHRISTOPHE HARDY (T)  
JEAN-RENE MORVAN (T)  
BENOIT LUCAS (T)  
TARRIS-LAWSON ANDET ASSANA (T)  
BRUNO LESPE (T)

CAROLE HENRION (S)  
FABRICE KELLER (S)  
MARC MURATI (S)  
VALENTIN LERENDU (S)  
DEMBA SEMEGA (S)

**LISTE CFE-CGC**

AUDE SIMON (T)

**LISTE UNSA**

FREDERIQUE TOUBOUL (T)  
SYLVAIN ROUSSEL (T)  
LAURENT DUMYCZ (T)

**REPRESENTANTS SYNDICAUX :**

CGT  
UNSA  
CFE-CGC

CELINE CASSOU  
KLEMENT RAINER  
IMED BARKALLAH

## ORDRE DU JOUR

### I – INFORMATIONS

- 01. Information de l'arrêté partiel des comptes du Comité Social et Economique RATP I pour l'année 2021 5

### II – CONSULTATION

- 01. Vote de l'arrêté partiel des comptes du Comité Social et Economique RATP I pour l'année 2021 5

La séance est ouverte à 8 h 45 sous la présidence de M. Jean-Louis HOUPERT.

**M. LE SECRETAIRE** – Si vous en êtes d'accord, je vous propose de commencer par la séance supplémentaire pour évoquer les comptes partiels du CSE et de laisser ensuite la parole aux organisations syndicales lorsque nous ouvrirons la séance ordinaire afin qu'elles puissent lire leurs déclarations. Notre expert-comptable, Mme CHAMBON, est présente parmi nous pour évoquer le sujet.

- **INFORMATION SUR L'ARRÊTE PARTIEL DES COMPTES DU CSE**

**Mme CHAMBON** – Nous avons établi une situation provisoire au 31 octobre 2021 qui fait ressortir des actifs nets après amortissement de 49.720 €. Nous avons en trésorerie 54.187 € et des charges constatées d'avance puisque des charges sont payées en octobre et qui concernent le trimestre dans son entier. Elles représentent 9.889 €. Au passif, nous avons les réserves qui étaient de 147.384 € précédemment et nous avons pour le moment une insuffisance par rapport à la subvention de 51.329 € au 31 octobre. Tous les fournisseurs, les dettes sociales et fiscales étant réglées, il s'agit simplement du décalage des charges d'octobre qui sont payées ultérieurement.

La subvention d'exploitation s'est élevée à 389.433 €. Nous avons des impôts et taxes pour 15.609 €, des salaires de personnel pour 25.344 € et des charges sociales pour 43.000 €, des dotations aux provisions pour 42.450 € et des charges exceptionnelles pour 9.414 € dans la mesure où nous avons eu beaucoup de mal à obtenir les factures de la personne qui faisait les comptes rendus de la CSSCT. Nous les avons reçues dans le courant de l'année 2021 bien après l'établissement des comptes 2020 les factures que j'ai passées en charges exceptionnelles puisque l'impact n'était pas sur l'exercice 2020.

Nous avons des amortissements qui sont importants et qui n'impactent pas la trésorerie et des charges exceptionnelles, les deux représentant pour le moment l'excédent. La capacité d'autofinancement n'est pas impactée de ce montant.

**M. LE SECRETAIRE** – Cette séance étant la dernière séance du mandat, nous présentons un arrêté des comptes partiels lors de cette séance. Je rappelle que nous avons des salaires et charges qui représentent un poste important. Nous avons été obligés de prendre une entreprise prestataire pour les procès-verbaux de la CSSCT qui a grevé le budget d'une façon importante sur l'année. Nous avons toujours une imprimante RISO qui n'existera plus dans l'exercice suivant, mais elle est encore intégrée aujourd'hui. Les relèves ont un montant un peu plus élevé entre l'exercice N et l'exercice N-1 qui s'explique parce qu'un peu plus de relèves ont été prises par les élus et parce qu'il y a eu des formations sur le harcèlement. Le CSE a pris en charge les relèves des élus, soit un montant un peu plus important de relèves prises sur l'année.

Les honoraires techniques correspondent au journal qui est mensuel et qui a un coût non-négligeable. Il fait travailler un certain nombre d'intervenants sur le sujet entre l'impression, les dessins, etc...

A peu près l'ensemble, puisqu'il reste un étage à Val Bienvenue, de ce que nous avons appelé « cadeaux » a été remis, entre autres les sacoques, l'enceinte et le bilan du

mandat qui a été fait pour la fin de mandat. Ils viennent aussi impacter le budget avec un somme assez importante.

Nous vous présentons aujourd'hui cette synthèse pour validation et consultation. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition pour y répondre, puis, nous passerons au vote si vous en êtes d'accord.

Avant de passer au vote, je tiens à remercier Mme CHAMBON et ses équipes pour le travail effectué qui n'est pas toujours facile. Nous sommes novices dans le sujet qui n'est pas celui que nous maîtrisons le mieux. Nous les remercions également de nous avoir remis en temps et en heure les états qui vous sont présentés aujourd'hui en séance. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au vote des comptes partiels du CSE.

### **PROCEDURE DE VOTE**

**L'arrêté partiel des comptes du CSE au 31 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des présents.**

La séance est levée à 9 h 55.

Jean-Louis Houpert



Eric Turban